



Fiche de renseignements Plongeurs mineurs 2022-2023

FORMALITES D'INSCRIPTION

N'imprimer que les pages dont vous avez besoin : soyez éco-responsables

- **Bulletin d'inscription** dûment rempli
- **Certificat médical : voir encart en page 2.**
Le club préconise toutefois les certificats délivrés par les médecins fédéraux. Voir liste des médecins fédéraux sur le site du Comité Centre : <http://www.centreffessm.fr/>

Important : N'oubliez pas de faire une photocopie de votre certificat médical, et gardez l'original dans votre passeport de plongée. Il vous sera demandé lors des sorties organisées par Abyss plongée.

- **Votre passeport de plongeur et votre carnet de plongées, si vous en avez.**
- **Vos cartes de niveau et de qualification, si vous en avez. Copie obligatoire du dernier niveau acquis pour les nouveaux adhérents.**

Attention :

- ⚡ **Aucun dossier incomplet ne sera accepté.**
- ⚡ Sans dossier complet, aucun adhérent ne pourra accéder au bassin ou emprunter du matériel,
- ⚡ En dehors des vaccinations normales, il est conseillé d'être vacciné contre l'hépatite B, parlez-en avec votre médecin,

MONTANT DES COTISATIONS

- **Plongeur :**
Jeunes plongeurs / Ados : 175 €
Niveau 1 : 185 €
Niveau 2 : 185 €
Mer et loisirs : 160 €

Le montant de la cotisation comprend la licence fédérale ainsi qu'une assurance RC pour la pratique de la plongée, il est conseillé de souscrire une assurance complémentaire.

- **Autres cotisations**
Aucun droit d'entrée n'est demandé pour une 1^{ère} inscription Jeune plongeur.
- **Assurance complémentaire :** Se reporter au document Axa assurances.

OUVERTURE DE LA PISCINE ET ENTRAINEMENTS

La piscine municipale Ernest Watel est ouverte aux adhérents :

- **Mercredi :** Rendez-vous à 18h30 au Local
de 19 h à 20 h 30 : Jeunes plongeurs et Ados
- **Samedi :**
de 18 h 00 à 20 h : Ouvert aux Ados
de 20 h 00 à 22 h 30 : Selon activités annoncées

● **L i c e n c e**

Quelques jours après votre inscription au club, vous allez recevoir votre licence FFESSM, format carte de crédit.

Si après un mois, elle ne vous est pas parvenue, contactez un des membres du Bureau pour lui signaler. Elle vous sera alors renvoyée gratuitement. Passé ce délai d'un mois, la FFESSM vous la facturera 15 €.

Depuis 2020, la carte est dotée d'un QR-code, elle est donc renouvelable chaque année.

Abyss plongée

14 rue de la Petite Perraudière 37540 Saint Cyr sur Loire Cedex

FFESSM : 27 37 0701, DDJS : 37.5.780, Association : 0372013680, Site Internet : www.abys-plongee.org





Frais supplémentaires à prévoir pour la saison et informations diverses

● Matériel

➤ Préparation Jeunes plongeurs et Niveau I :

Pour les entraînements en piscine, il vous faudra acheter :

- ✓ 1 masque et un tuba
- ✓ une paire de chaussons
- ✓ une paire de **palmes chaussantes** qui devra être mise avec les chaussons

La dépense pour ce minimum de matériel est de l'ordre de \approx 100 € ou plus en fonction de votre budget.

Prévoir aussi la location d'une combinaison pour les sorties en milieu naturel ainsi que l'achat de :

- ✓ 1 lampe flash
- ✓ Une ceinture avec quelques plombs (\approx 5Kgs).
- ✓ Des gants

Pour chaque niveau, l'achat du matériel peut être étalé sur toute la saison.

Pour vous dépanner, le magasin **Le New Lac Sport**, ZAC des Fougerolles, 20 Rue Marie de Lorraine, 37700 La Ville-aux-Dames, ainsi que les gérants des carrières, en les contactant en avance, peuvent vous louer les éléments qui vous manquent.

● Sorties en carrière et en fosse de 20 mètres

En début de saison vous téléchargerez sur le site du club le calendrier avec toutes les sorties carrières et fosse prévues au cours de la saison. Leur nombre est variable suivant le niveau préparé, les chiffres donnés ci-dessous sont "indicatifs":

➤ Sorties carrière :

- ⚡ **Jeunes plongeurs** : se renseigner auprès des encadrants
- ⚡ **Niveau I : 4 plongées techniques en milieu naturel** (carrière) minimum sont nécessaires pour **valider l'ensemble de la formation niveau I.**

➤ Sorties fosse de 20 m :

- ⚡ **Tous niveaux** : Des sorties en fosse (piscine) de 20 m sont proposées pour **compléter** le travail effectué en carrière.

Pour les déplacements, il est intéressant de se regrouper à 2 ou 3 plongeurs par véhicule.

● Sorties Mer (aucune plongée technique ne sera faite sur ces séjours)

Le coût des sorties mer ne peut pas être fixé par anticipation, il dépend en effet de :

- ☞ la date de la sortie (pendant ou hors périodes de vacances scolaires),
- ☞ du lieu choisi (Atlantique, Méditerranée, Mer Rouge, ...),
- ☞ du type d'hébergement (hôtel, camping, mobil home).

L'organisateur d'une sortie affiche les informations complètes ainsi que le coût précis avant de prendre les inscriptions. Chacun peut donc prendre sa décision en toute connaissance de cause.

Lors des sorties mer, fosse ou carrière organisées par Abyss plongée, la présence d'un des parents (ou tuteur légal) est IMPERATIVE pour accompagner le mineur.

Les moniteurs ne sont responsables des jeunes que lorsqu'ils sont dans l'eau et un moniteur ne peut véhiculer un jeune plongeur lors des sorties (Règlement intérieur)

Abyss plongée

14 rue de la Petite Perraudière 37540 Saint Cyr sur Loire Cedex

FFESSM : 27 37 0701, DDJS : 37.5.780, Association : 0372013680, Site Internet : www.abysss-plongee.org

